



Observatoire Départemental Sécurité Routière

Les chiffres du mois de janvier 2021

Sources : Gendarmerie Nationale et Sécurité Publique

		Evolution / janvier 2020	
Tués	1	↘	0
Blessés	10	↘	9
Accidents corporels	8	→	8

Janvier 2021

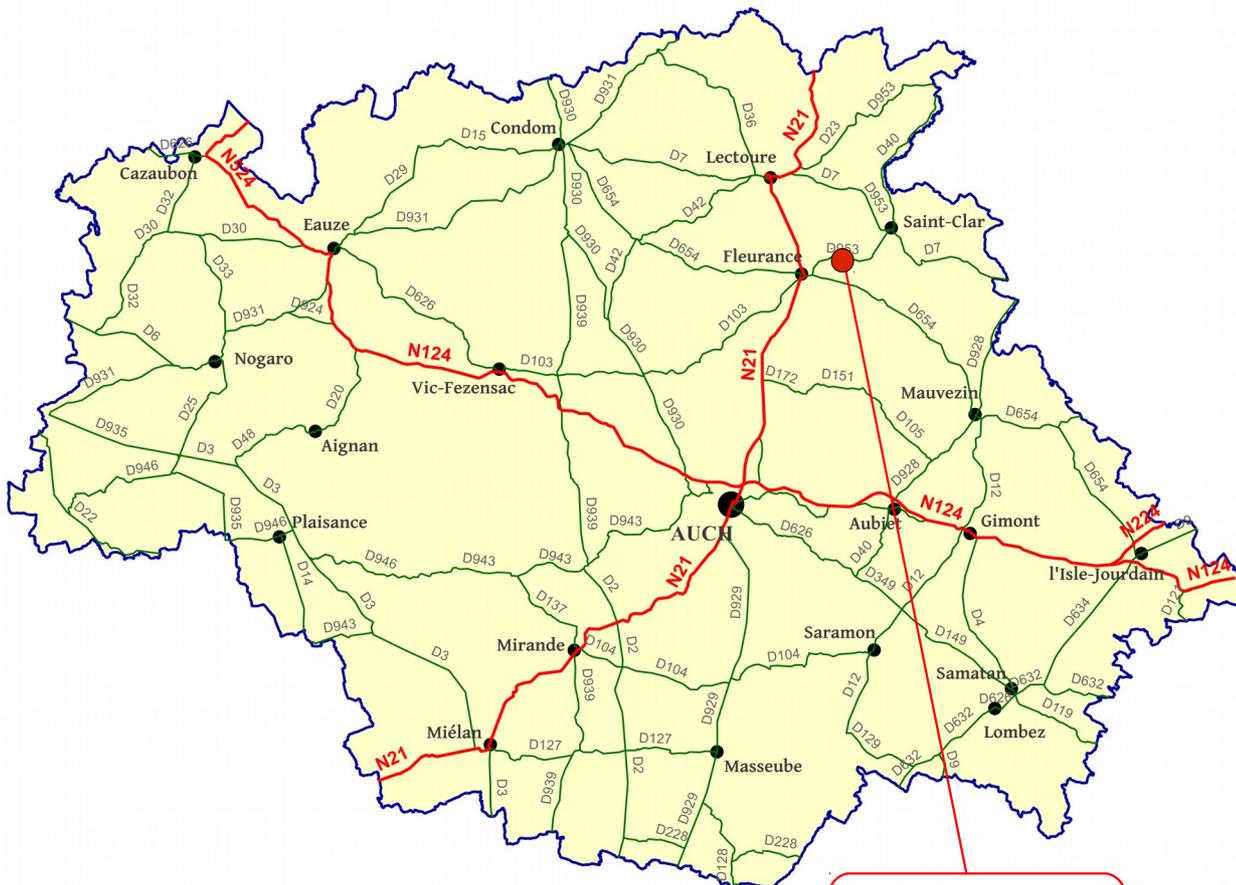
Direction
Départementale
des Territoires
du Gers

Observatoire
Départemental
Sécurité
Routière

Coordonnées:

19, place du Foirail
BP 342
32 007 Auch Cedex
Tél: 05 62 61 46 46
Fax : 05 62 61 46 64

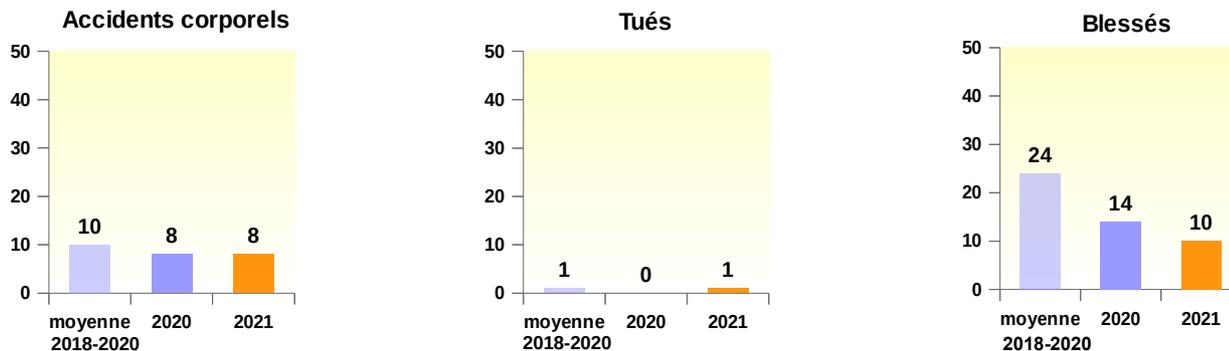
Accidents mortels 2021



- du mois
- depuis le début de l'année

Le 17 janvier 2021
Fleurance - RD 953
VL seul
1 tué - 25 ans - conductrice VL

Les chiffres depuis le début de l'année



Les chiffres sur les 12 derniers mois

Bilan sur les 12 derniers mois	Accidents corporels	Tués	Blessés
Février 2020 – Janvier 2021	106	12	149
Février 2019 – Janvier 2020	158	20	190
Evolution	- 33 %	- 40 %	- 22 %

Quelques conseils et rappels de prévention

Téléphoner, lire ou écrire un sms, un mail, regarder une notification...
Des gestes qui se banalisent même au volant ?

L'inattention et le défaut de vigilance sont des causes majeures d'accidents.

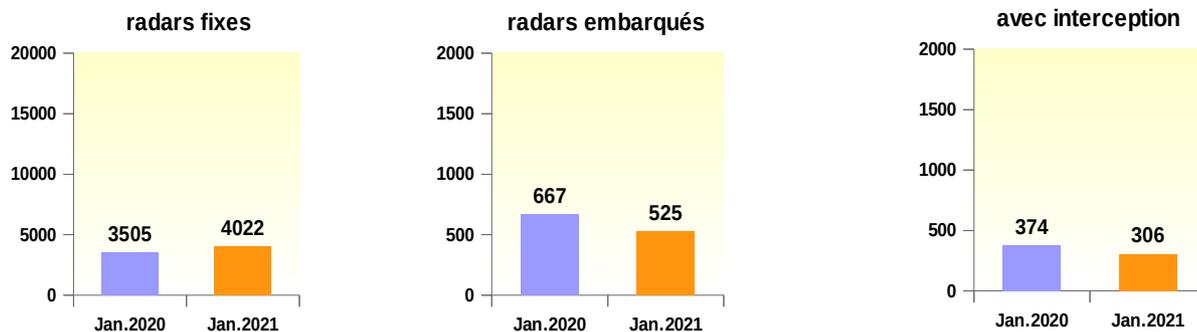
En France, les derniers chiffres sur l'utilisation du smartphone montrent l'attachement, mais aussi la dépendance à cet objet d'hyper-connectivité : chaque Français envoie en moyenne 156 SMS par semaine (contre 19 en 2009). Pour 38% des conducteurs, regarder son smartphone lorsqu'il émet un son est un réflexe. Le pourcentage s'élève à 67% pour les moins de 35 ans.

Mais le smartphone a également bouleversé les comportements sur la route et son usage au volant se banalise : aujourd'hui près de 60% des Français utilisent leur smartphone en conduisant (contre 50% en 2019). Ce chiffre est encore plus important chez les moins de 35 ans.

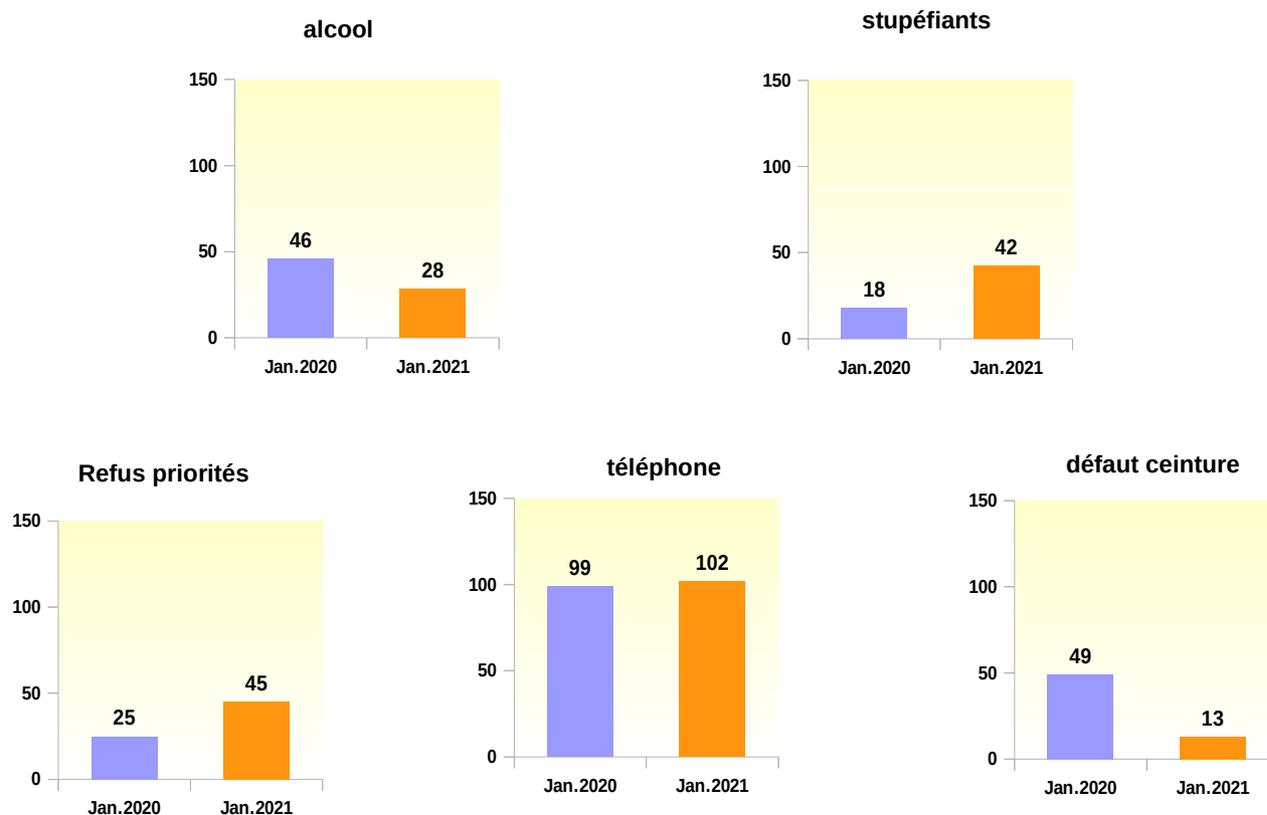
Depuis le 22 mai 2020, si un conducteur tient son téléphone en main en même temps qu'il commet une autre infraction, il risque la rétention de son permis de conduire. Constatée par les forces de l'ordre, cette rétention pourra être suivie d'une suspension du permis de conduire pour une durée maximale de six mois.

Activités des forces de l'ordre – Janvier 2021

Contrôles vitesse (nombre d'infractions)



Autres contrôles (nombre d'infractions)



Réglementation – Sanctions

Réglementation :

Le piéton est l'usager le plus protégé par le code de la route : il a, quoiqu'il arrive, toujours la priorité sur la chaussée. Il est, par exemple, précisé dans l'article R415-11 du code de la route qu'il est obligatoire de céder le passage à un piéton engagé sur la chaussée, même si le feu piéton est rouge.

Sanctions :

Ne pas céder le passage à un piéton est une infraction entraînant **la perte de 6 points sur le permis de conduire** ainsi qu'une **amende de 135 euros**.